



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

LE PRÉFET,

LE PRÉFET DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL DE LOIRE  
PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN  
LOIRE-BRETAGNE

à

Mesdames et Messieurs les membres de la  
mission d'appui technique Gemapi du bassin  
Loire-Bretagne

(Liste *in fine*)

Orléans, le 29 MARS 2016

**OBJET :** compétence Gemapi : deuxième réunion de la mission d'appui technique

**REFER :** DREAL/SLBLB/DDB/CV-CC/16.0020

**P. J. :**

La loi « métropoles » du 27 janvier 2014 modifiée par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit que les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre seront compétents à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 en matière de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (Gemapi). La mise en œuvre de cette réforme est accompagnée par une mission d'appui technique dont vous êtes membres.

Je vous convie à la deuxième réunion de cette mission d'appui le

**lundi 2 mai 2016 à 10 h 00**  
à la Préfecture du Loiret à Orléans  
181 rue de Bourgogne  
(Salle Jean-Philibert MARET)

L'ordre du jour et les documents de séance vous seront prochainement adressés par messagerie électronique.

**Nacer MEDDAH**

## **Liste des membres de la mission d'appui technique Gemapi**

- Monsieur le préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne
- Monsieur le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire
- Monsieur le directeur régional de des finances publiques du Centre-Val de Loire
- Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire
- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne
- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- Monsieur le directeur général de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema)
- Monsieur Yves BLEUNVEN, conseiller départemental du Morbihan, représentant des conseils départementaux
- Monsieur Christian GRIMPRET, vice-président de la communauté d'agglomération de La Rochelle (17), représentant des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
- Monsieur Marc SAUVEZ, conseiller municipal de Langeais (37), représentant des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
- Monsieur Jean-Yves GAGNEUX, maire de Bouin (85), représentant des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés par une frange littorale
- Monsieur Jean PRORIOL, maire de Beauzac (43), représentant des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés par une zone de montagne
- Monsieur le président de l'assemblée permanente des présidents des commissions locales de l'eau de Bretagne
- Monsieur le président de l'établissement public territorial du bassin de l'Ellé-Isole-Laïta
- Monsieur le président de l'établissement public Loire
- Monsieur le président de l'établissement public territorial du bassin de la Rance, du Frémur et des cours d'eau se jetant dans la baie de Beaussais
- Monsieur le président de l'établissement public territorial du bassin de la baie de Saint-Brieuc
- Monsieur le président de l'établissement public territorial du bassin de la Sèvre Nantaise
- Monsieur le président de l'établissement public territorial du bassin de la Vienne
- Monsieur le président de l'établissement public territorial du bassin de la Vilaine
- Madame Simone SAILLANT, directrice départementale des territoires du Loiret (45)
- Monsieur Christian COUTURIER, vice-président de Nantes Métropole (44)